



2014-2015

Latin

Document étudié n°10

Lecture de documents anciens

août 1504.— Chapitre de la Sainte-Chapelle.

Le testament et la tombe de Guillaume Nachard, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon et prieur de Sainte-Foy du Val-Suzon.



Entre l'abbaye de Sainte-Foy de Conques et la Sainte-Chapelle de Dijon

Le testament de Guillaume Nachard est connu par la copie faite dans le deuxième quart du XVIII^e siècle par Gaudalet, chanoine de la Sainte-Chapelle, des principaux actes concernant cet établissement. Le 13^e des 18 volumes de ce grand cartulaire, coté G 1229 (cote de consultation : Cartulaire 50) est tout entier consacré au prieuré Sainte-Foy du Val-Suzon. Il s'ouvre par l'acte d'avril 1487 par lequel le pape Innocent VIII pourvoit Guillaume Nachard, chanoine de la Sainte-Chapelle et licencié « en décrets » (c'est-à-dire en droit canon), du « prieuré Sainte-Foy de Chevigny au Val de Suzon, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Langres », vacant par le décès de Jean Boudet. L'acte pontifical précise que le prieuré a été ruiné par les guerres et qu'il est la proie quasi quotidienne des voleurs.

En octobre 1487, Guillaume Nachard et Jean de Chabannes, « religieux profès du monastère de Sainte-Foy de Conques » (Aveyron), qui avait aussi été pourvu de ce prieuré, mais par l'abbé de Conques, collateur ordinaire de ce prieuré qui dépendait de l'abbaye (et en portait d'ailleurs le nom), parviennent à un accord : Chabannes renonce en faveur de Nachard ; cet accord est ratifié par le pape fin novembre 1487 ; Guillaume Nachard devient donc prieur commendataire, c'est-à-dire administrateur du prieuré. En mai 1489, à l'initiative de Guillaume Nachard, le prieuré de Sainte-Foy est incorporé à la Sainte-Chapelle ; le lien avec Conques, propriétaire du lieu depuis 1086, se distend ; l'acte nous apprend que le nouveau prieur « a fait faire et construire plusieurs beaux et grands edifices, maisonemens et reparations des preys, terres et autres heritages y appartenans ». L'accord laisse à Guillaume Nachard une large initiative pour la gestion matérielle du prieuré. Les chanoines de la Sainte-Chapelle s'engagent à « faire dire et célébrer », le jour de la Sainte-Foy (6 octobre), « tout l'office et solemnité d'icelle sainte ». Cette union de Sainte-Foy du Val-Suzon au chapitre de la Sainte-Chapelle est ratifié par une bulle d'Innocent VIII de septembre 1489 et accepté par les religieux de Conques en 1491 (non sans procédures et autres tentatives,

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



2014-2015

Latin

Document étudié n°10

cf. ADCO, G 1337-1338). Désormais c'est l'abbé de Conques qui « présentera » un candidat « idoine » et le doyen de la Sainte-Chapelle qui « l'instituera ».

Le testament de Guillaume Nachard

Le 13 août 1504, Guillaume Nachard, « grièvement malade », fait son testament dans sa maison de Sainte-Foy. Il ordonne que son corps soit « inhumé et sepulture en la sainte chapelle [de Dijon], devant l'autel de sainte Foy ». Il donne même des détails sur la tombe qu'il souhaite : « une tombe de pierre de bonne et suffisante longueur et largeur, et icelle estre mise sur le lieu de maditte sepulture, et que sur icelle soit gravé et escrit les ans et jours de mon trespas avec la portraiture d'un chanoine pour laquelle sera payé la somme de huit livres tournois pour une fois ». Nachard habite un « hotel » à Dijon », et une « maison » à Sainte-Foy. Il lègue les deux tiers de son héritage à la Sainte-Chapelle, et le tiers restant à ses héritiers naturels.

L'encre de ce testament n'était pas encore sèche que Guillaume Nachard mourut 3 jours plus tard, le 16 août 1504. La confection de la pierre tombale, aujourd'hui conservée en main privée, découverte et publiée récemment par Patrice Vachon dans sa brochure consacrée à l'histoire du prieuré et au culte de sainte Foy, respecte scrupuleusement la volonté du défunt, si ce n'est que Guillaume Nachard fut enterré à Sainte-Foy, où il était mort au cœur de l'été, et non à Dijon comme il l'aurait souhaité. N'était-ce pas naturel, au fond, pour celui qui avait tant fait en faveur de Sainte-Foy ?

Un prieuré oublié

Il ne reste plus aujourd'hui du prieuré originel qu'une chapelle désaffectée depuis la Révolution. Une voûte en lattis portant des inscriptions qui s'effacent (notamment les mots « mesure » et « mensura », plusieurs fois répétés), un autel du XVIIIe siècle dont les colonnes s'effondrent mais où l'on reconnaît, malgré les injures du temps, une scène de la Pentecôte. La châsse de sainte Foy est conservée dans l'église paroissiale. C'est là tout ce qui reste de ce prieuré un peu oublié de la grande abbaye de Sainte-Foy de Conques, entré à la fin du XVe siècle dans l'orbite de la Sainte-Chapelle de Dijon grâce à Guillaume Nachard.

Une pierre tombale retrouvée

En bas, figure de chanoine revêtu de son aumusse, les mains jointes et environné d'un phylactère (qui n'est plus lisible), sous une arcature soutenue par deux colonnes. Au-dessus de lui, un écu aux lettres G et N liées d'une cordelière, est tenu par deux anges. La pierre fragile dont est faite la tombe ne laisse plus voir qu'une partie de la légende.

[Côté supérieur de la légende]

Cy gist venerable et discrete personne maistre

[Côté droit]

Guillaume Nachard jadis chanoine de la sainte chapelle a Dijon administrateur



2014-2015

Latin

Document étudié n°10

Lecture de documents anciens

[Côté inférieur]

...

[Côté gauche]

... depuis ... d'icelle

[Dans le champ]

egli(se) a ladite sainte chappelle ;

et avec ce a fondé le service de

sainte Foy a ladite chappelle solennelle

... le jour de Pasques. Et

trespassa le XVle jour d'aoust

l'an mil Vc et quatre (1504). Priés

Dieu pour luy.

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr